

## Ne confiez pas vos armes aux policiers



Donnez vos armes à feu au Musée de l'arme de Granby plutôt que de les remettre aux policiers.

Collaboration spéciale, André-A. Bellemare

**André-A. Bellemare, collaboration spéciale**

Le Soleil

(Québec) En attendant que les Communes d'Ottawa votent l'abolition de l'enregistrement des armes à feu longues et sans restriction (fusils et carabines), le gouvernement fédéral a décidé de prolonger d'une autre année la période d'amnistie pour les propriétaires de ces armes qui ne les ont pas encore enregistrées. Des corps policiers et des groupes de gens bien pensants profiteront encore de cette période d'amnistie pour vous

conseiller d'abandonner vos armes aux policiers pour les faire détruire. Je ne vous recommande surtout pas de le faire!

Dans certaines municipalités, tout bien confisqué ou qui leur a été remis doit être ensuite utilisé à profit. La loi et les règlements obligent ces municipalités à agir de la sorte. Ainsi, dans le cas de la confiscation ou de la cession d'armes à feu, les policiers garderont celles qui pourraient leur être utiles dans l'exercice de leurs fonctions; mais, si des armes amassées ne peuvent leur servir, ils doivent s'en défaire... avec profit pour la municipalité! C'est donc dire que les localités concernées remettront ces armes à feu en circulation, en les vendant à des magasins spécialisés, afin d'accroître les revenus de la municipalité à laquelle vous auriez cédé vos armes à feu! Ce n'est pas ce que vous espérez, n'est-ce pas?

D'autre part, au fil des ans, dans des régions du Canada, il y a eu des cas d'agents de la paix qui ont offert de l'argent à des citoyens pour acheter de très belles armes que ces citoyens voulaient leur remettre pour destruction. Il y a eu aussi des cas d'agents qui ont remis des armes en circulation en les revendant plutôt que de les faire détruire...

Si vous avez vraiment l'intention de vous débarrasser de certaines armes à feu, je vous suggère fortement de les confier au Musée canadien de l'arme et du bronze, situé à Granby, au Québec. Consultez donc le site de ce musée pour en savoir plus : [www.museemab.com](http://www.museemab.com); téléphonez-leur au : 450 405-4585 ou faites-leur parvenir un courriel à : [bell@museemab.com](mailto:bell@museemab.com). Un représentant du musée se déplacera pour cueillir votre arme ou vos armes; un service d'évaluation est offert par le musée pour aider les liquidateurs de successions. Vous obtiendrez en retour un reçu de juste valeur applicable à vos impôts. Votre don au musée l'aidera à accroître ses collections et à sauvegarder notre patrimoine national.